



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DU 27 MARS AU 2 AVRIL 2023.

à Pau, le 6 avril 2023

Depuis le début de l'année, **4** décès sont à déplorer sur les routes du département (contre **6** décès constatés à la même période en 2022). Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle aux usagers de faire preuve de la plus grande prudence.

Au 2 avril 2023, on compte **190** accidents de la route contre **196** à la même période en 2022.

Ces accidents de la route ont fait **236** blessés (contre **230** en 2022) dont **45** blessés hospitalisés (contre **46** en 2022).

Durant la semaine du 27 mars au 2 avril 2023, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **721** excès de vitesse ;
- **85** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **49** délictuelles ;
- **98** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **77** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **16** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **41** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **36** suspensions du permis de conduire.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Port des écouteurs en circulant

79 % des 18-24 ans écoutent la musique en marchant et en pédalant. Cependant, cette pratique peut être dangereuse. Voici 3 raisons pour lesquelles il vaut mieux éviter de porter des écouteurs :

La réduction de la perception de la distance.

Les usagers d'écouteurs audio entendent moins, mais voient également moins. En écoutant de la musique, piétons et cyclistes peuvent perdre le sens de l'espace et de la distance, ce qui peut les conduire à sous-estimer la vitesse et la distance des véhicules.

La diminution de la vigilance.

Quand on écoute de la musique en marchant ou à vélo, on est moins attentif à son environnement et moins conscient des dangers potentiels. L'étude « Share the road » menée par Ford en 2021 indique que les personnes qui écoutent de la musique au casque sont, en moyenne, 4,2 secondes plus lentes à identifier les dangers potentiels de la route que celles qui n'en écoutent pas.

L'augmentation du risque d'accident.

L'utilisation des écouteurs augmente le risque d'accident pour les piétons, les utilisateurs de trottinettes électriques et les cyclistes. Les écouteurs ou casques audio sont susceptibles d'étouffer les signaux importants : klaxon de voiture, sonnette de tramway ou de vélo.

